

Génocide des Tutsi : la réclusion à perpétuité requise contre un ex-préfet rwandais jugé à Paris

AFP, 8 juillet 2022

L'accusation a requis vendredi la réclusion criminelle à perpétuité contre l'ex-préfet rwandais Laurent Bucyibaruta, jugé à Paris pour génocide, estimant qu'il avait « failli à son devoir » de protéger les Tutsi de sa préfecture alors qu'il « avait des moyens d'agir ».

Cet ancien haut-fonctionnaire a été « *un rouage incontournable sans lequel la machine meurtrière n'aurait pas pu être mise en œuvre* », ont estimé les représentantes du Parquet national antiterroriste (Pnat), réclamant sa condamnation non seulement comme complice mais aussi comme « *auteur principal* » du « *crime des crimes* ».

Laurent Bucyibaruta, préfet de Gikongoro entre 1992 et juillet 1994, est jugé depuis le 9 mai devant la cour d'assises de Paris pour génocide, com-

PLICITÉ DE GÉNOCIDE ET COMPLICITÉ DE CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ, DES ACCUSATIONS QU'IL NIE.

Cette région du sud du Rwanda, où les Tutsi représentaient 17 % de la population contre 12 % au plan national, a été l'une des plus touchées par le génocide visant cette minorité, qui a fait au moins 800.000 victimes selon l'ONU.

Les deux avocates générales ont retenu sa « *complicité par aide ou assistance* » pour le massacre d'environ 25.000 réfugiés tutsi dans la paroisse de Kibeho le 14 avril 1994, où, « *conscient de la situation, il a laissé faire* ».

Pour les tueries des 21 et 22 avril, dans une école en construction de Murambi, à Cyanika et à Kaduha, où quelque 75.000 personnes ont trouvé la mort, elles ont estimé qu'il fallait le considérer comme « *auteur* » de gé-

nocide.

« *Il a en conscience exécuté les directives qui lui ont été données par le gouvernement intérimaire* » et les a ensuite « *répercutées à tous les maillons de la chaîne administrative* », ont justifié les avocates générales.

« *Cet homme n'a tué aucune personne* » de ses mains « *mais il a sur lui le sang de toutes les victimes tuées à Gikongoro* », a résumé l'avocate générale Sophie Havard.

Les avocats de la défense plaideront lundi, avant le verdict attendu mardi.